



7-5-3 papier

N° DEL 2020.12.09/202

Thème : FINANCES

Objet : Centre communal d'action sociale : Subvention complémentaire liée à la crise du Covid.

Convocation :

Date : 03/12/2020

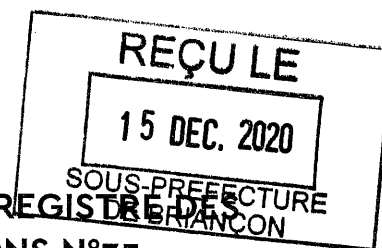
Affichage : 03/12/2020

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 33



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°35 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2020

Le **mercredi 9 décembre 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1^{er} étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA**.

Étaient Présents :

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN.

Étaient représentés :

Brigitte LASSERRE donne pouvoir à Catherine VALDENAIRE ;
Sandrine CORDIER donne pouvoir à Catherine VALDENAIRE ;
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;

Absents excusés :

Brigitte LASSERRE, Sandrine CORDIER, Florian DAZIN.

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

Rapporteur : Annie ASTIER-CONVERSE

Vu la délibération du conseil municipal de Briançon N°207 du 18 décembre 2019 portant sur l'attribution d'une avance sur subvention 2020 au centre communal d'action sociale ;

Vu la délibération du conseil municipal de Briançon N°025 du 26 février 2020 décidant d'accorder au centre communal d'action sociale une subvention d'équilibre d'un montant de 461 900 € pour assurer les charges de fonctionnement de l'exercice 2020 ;

Considérant ce qui suit :

- La pandémie de Covid-19 et les mesures prises pour limiter sa propagation ont provoqué un choc récessif de grande ampleur, sans équivalent dans l'histoire récente. La réponse à la crise sanitaire par le confinement de la population a eu des effets très importants sur les groupes les plus vulnérables, notamment les jeunes et les seniors ;

-Les missions du centre communal d'action sociale de Briançon (CCAS), dans le respect des consignes sanitaires, ont été, sont et seront encore fortement impactées par la crise du Covid-19, avec des charges supplémentaires et des pertes de recettes substantielles ;

-Toutefois, afin de faire face à cette situation sanitaire, l'équipe du CCAS a été mobilisée pour assurer pleinement les services d'aide aux Briançonnais et répondre aux besoins de la population : la réouverture du centre de loisirs CALME s'est faite avec un protocole sanitaire qui a réduit la capacité d'accueil, et donc les recettes potentielles ; les prestations liées au portage des repas ont augmenté du fait de la mise en place de livraisons 7/7 jours pour répondre au confinement des personnes les plus fragiles, sans que les charges générées par ce surcroît d'activité puissent être compensées par des recettes suffisantes ; les actions spécifiques mises en œuvre pour aider les seniors à traverser cette crise ont amenées des dépenses non prévues ; enfin, pour ne pas les pénaliser, le salaire des agents non titulaires a été maintenu pendant le confinement ;

-L'organisation mise en place par le CCAS pour le service de maintien à domicile (repas à domicile 7/7 jours, conciergerie, veille sociale, numéro vert, ...etc.) a rassuré la population des seniors et permis d'atténuer les sentiments d'abandon, d'angoisse et de perte de repères liés à cette crise sanitaire et au confinement mis en place sur le territoire ;

-Aujourd'hui, il apparaît nécessaire d'attribuer une subvention complémentaire au CCAS pour compenser les conséquences financières de la crise du Covid-19 sur les comptes 2020. Pour l'exercice 2021, le montant de la subvention sera réévalué au moment du vote du budget primitif afin de mettre en adéquation le budget du CCAS avec la variété des politiques de solidarité conduites et assumées sur le territoire de Briançon ;

Ceci exposé,

Vu les travaux de la commission Finances, réunie le 1^{er} décembre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accorder au centre communal d'action sociale de Briançon une subvention complémentaire de 75 000 € pour l'exercice 2020 ;
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune de Briançon en section de fonctionnement, par décision modificative ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la ville, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2020.12.09/202

PUBLIÉ LE

14 DEC. 2020

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Arnaud MURGIA.



Blank lined area for writing.

